

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

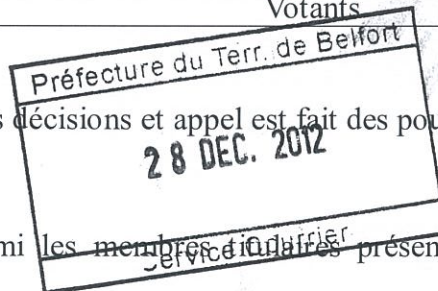
Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICLOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27



Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-44 – Budget du Service Assainissement Collectif – Décision Modificative N°3
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Il est proposé une Décision Modificative budgétaire dans le cadre du budget 2012 du service Assainissement.

L'article 2184 pour l'acquisition de mobilier de bureau est inexistant. Une somme de

1 050.00 euros est affectée à cet article.

L'article 6542 pour les admissions en non-valeur est inexistant. Une somme de 13 000.00 euros est affectée à cet article.



90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (61303)	DM n°3 2012
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
ajustement comptes 6542 ANV, 21532, 2184

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21532 : Réseaux d'assainissement	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 050,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 050,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		13 000,00 €		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative 3 du budget 2012

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 28 DEC. 2012</p> <p>Le Président, Pour le Président Le Vice-président</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président Le Vice-président</p>
--	---